



IOTC Agreement

Article X

Report of

Implementation

for the year 2018

**DEADLINE FOR
SUBMISSION OF THE
REPORT**

10 APRIL 2019

Accord de la CTOI

Article X

Rapport de

mise en œuvre

pour l'année 2018

**DATE LIMITE DE
SOUSSION DU
RAPPORT**

10 AVRIL 2019

Reporting CPC

CPC faisant le rapport

Thailand/Thaïlande

Date of submission

Date de soumission

10 April 2019

Please NOTE: this document is composed of 3 sections to report on the implementation of IOTC Resolutions

NOTE: ce document est composé de 3 sections pour rapporter sur la mise en œuvre des résolutions de la CTOI



Part A.

EN -Describe the actions taken, under national legislation, in the previous year to implement conservation and management measures adopted by the Commission at its Twenty-first Session

FR - *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa vingt-et-unième session.*

• Resolution 18/01

- On an Interim Plan for Rebuilding the Indian Ocean Yellowfin tuna Stock in the IOTC area of competence
- *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI*

Click here to enter text

The report on methods for achieving the YFT catch reductions has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de capture de YFT a déjà été envoyé au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui **Date of reporting / *Date de soumission du rapport***
(DD/MM/AAAA):

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

In historical catch data, Thailand did not catch exceed the limit under Resolution 18/01. And in 2018, No Thai fishing vessel operated in IOTC competence area, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

Dans les données historiques de capture, la Thaïlande n'a pas dépassé la limite prévue dans la Résolution 18/01. En outre, en 2018 aucune navire de pêche thaïlandais n'a opéré dans la zone de compétence de la CTOI, cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

The plans for reducing the use of supply vessel has already been provided to the IOTC Secretariat / *Les plans de réduction de l'utilisation des navires auxiliaires a déjà été envoyé au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui **Date of reporting / *Date de soumission du rapport***
(DD/MM/AAAA): 09/01/2019

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

Refer to letter No. 0527.2/176 dated 9 January 2019, Thailand has a vessel in IOTC list of Authorised Vessels, namely CENTURY 9. However, this vessel did not active and it had been



withdrawn from the list since 24 April 2018. In addition, the vessel did not use of supply vessel, so this Resolution is not applicable to Thailand.

En référence à la lettre No. 0527.2/176 du 9 janvier 2019, la Thaïlande avait un navire sur la Liste CTOI des navires autorisés, le CENTURY 9. Toutefois, ce navire n'était pas en activité et a été retiré de la liste le 24 avril 2018. De plus, ce navire n'utilisait pas de navire auxiliaire, cette Résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande.

Information on purse seiners that are served by supply vessel has already been provided to the IOTC Secretariat / Information sur les senneurs qui sont servis par les navires auxiliaires a déjà été envoyée au secrétariat de la CTOI :

**Yes/Oui Date of reporting / Date de soumission du rapport
(DDMM/AAAA): 09/01/2019**

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

Refer to letter No. 0527.2/176 dated 9 January 2019, Thailand has a vessel in IOTC list of Authorised Vessels, namely CENTURY 9. However, this vessel did not active and it had been withdrawn from the list since 24 April 2018. In addition, the vessel did not use of supply vessel, so this Resolution is not applicable to Thailand.

En référence à la lettre No. 0527.2/176 du 9 janvier 2019, la Thaïlande avait un navire sur la Liste CTOI des navires autorisés, le CENTURY 9. Toutefois, ce navire n'était pas en activité et a été retiré de la liste le 24 avril 2018. De plus, ce navire n'utilisait pas de navire auxiliaire, cette Résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande.

• Resolution 1802

- On management measures for the conservation of blue shark caught in association with IOTC fisheries
- *Sur des mesures de gestion pour la conservation des requins peau bleue capturés en association avec les pêcheries de la CTOI*

Thailand has a Notification on Determining forms of Fishing Logbook, Period of Time and Electronic Reporting for Oversea Thai - Flagged Fishing Vessels B.E. 2560 (2017) Clause 2 which require fishermen to record all catches in the logbook including bycatch blue sharks. However, there is no active fishing vessel operated in IOTC Area since February 2017. This Resolution is not applicable to Thailand.

And the Notification of the Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018), Clause 20 which control the owners of vessels to complying the conservation and management measures that prescribed by international organisation including Indian Ocean Tuna Commission (IOTC).

La Thaïlande dispose d'une Notification déterminant les formes du carnet de pêche, la période et la déclaration électronique des navires de pêche sous pavillon thaïlandais en haute mer B.E. 2560 (2017) Clause 2 qui exige que les pêcheurs enregistrent toutes les prises dans le carnet de pêche, y compris les prises de requin peau bleue. Cependant, aucun navire de pêche actif n'opère dans la zone CTOI depuis février 2017. Cette résolution n'est pas applicable à la Thaïlande.

La Thaïlande dispose aussi de la Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018) clause 20, qui contrôle les armateurs des navires en vue du respect des mesures de conservation et de gestion stipulées par les organisations internationales, dont la CTOI.

• **Resolution 1803**

- On establishing a list of vessels presumed to have carried out illegal, unreported and unregulated fishing in the IOTC area of competence
- *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI*

Refer to letter No. 0527.2/6235 dated 12 June 2018, Thailand has reported the information of vessel namely CHOTCHAINAVEE35 to IOTC Secretariat to draft the IOTC IUU Vessel lists 2019 for consideration of Compliance Committee and then IOTC Commission.

En référence à la lettre No. 0527.2/ 6235 du 12 juin 2018, la Thaïlande a communiqué les informations sur le navire CHOTCHAINAVEE35 au Secrétariat de la CTOI pour élaborer la liste des navires INN de la CTOI de 2019 pour examen du Comité d'Application et la Commission CTOI.

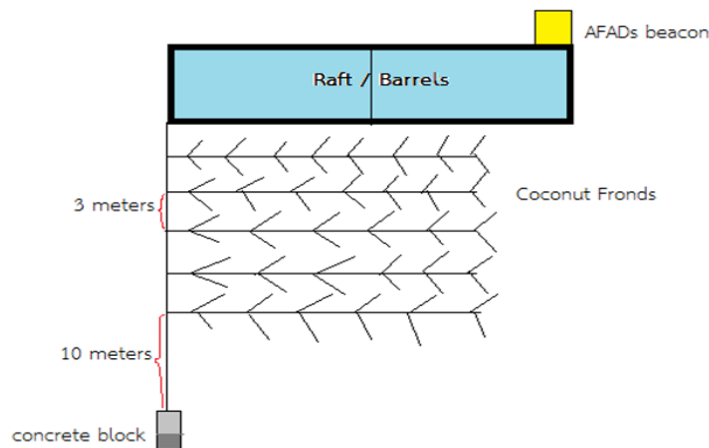
• **Resolution 1804**

- On BioFAD experimental project
- *Sur un projet expérimental de DCPBio*

As previous informed, there was no any active vessel in 2018. However, in 2017, Thailand already used BIOFAD of one purse seiner namely CENTURY9 that use AFAD. It made from coconut fronds. There is no fishing vessel operated in IOTC Area in 2018. For the AFAD used in domestic fisheries, the coconut frond is the major material. However, this for targeting non tuna pelagic species.

Comme précédemment mentionné, il n'y a eu aucun navire actif en 2018. Toutefois, en 2017, la Thaïlande a déjà utilisé un DCPBio sur un senneur, CENTURY 9, qui utilise les DCPA. Il était composé de noix de coco. Aucun navire de pêche n'a opéré dans la zone CTOI en 2018.

Concernant le DCPA utilisé dans les pêches nationales, la noix de coco est le principal matériau mais il sert à cibler les espèces pélagiques autres que les thons.



• Resolution 18/05

- On management measures for the conservation of the billfishes: striped marlin, black marlin, blue marlin and indo-pacific sailfish
- *Sur des mesures de gestion pour la conservation des poissons porte-épées : marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique*

In historical catch data, Thailand did not catch exceed the limit under Resolution 18/05. And in 2018, No Thai fishing vessel operated in IOTC competence area, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

Dans les données historiques de capture, la Thaïlande n'a pas dépassé la limite prévue dans la Résolution 18/05. En outre, en 2018 aucune navire de pêche thaïlandais n'a opéré dans la zone de compétence de la CTOI, cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

• Resolution 18/06

- On establishing a programme for transshipment by large-scale fishing vessels
- *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*

EN - Each flag CPC of the LSTV shall include in its annual report each year to IOTC the details on the transshipments in ports by its vessels (Name of LSTV, IOTC Number, name of carrier vessel, species and quantity transhipped, date

FR - *Chaque CPC de pavillon du LSTV devra inclure dans son rapport annuel soumis à la CTOI, les détails sur les transbordements réalisés par ses bateaux (Nom du bateau, Numéro CTOI, nom du navire transporteur, espèces et quantités transbordées, date et lieux du*



and location of transhipment).

(A template report exists).

transbordement).

(Un modèle de rapport existe).

Nil report, specify the reason(s) / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No LSTV on the RAV**
Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI
- Flag LSTV do not tranship in foreign ports**
Les LSTV nationaux ne transbordent pas dans des ports étrangers

The details on transhipment in ports for 2018 have already been provided to the IOTC Secretariat / *Les détails des transbordements aux ports en 2017 ont déjà été fournis au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui **Date of reporting / Date de soumission du rapport**
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The details on transhipment in ports for 2018 are attached to the implementation report:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

Refer to letter No.0527.2/9348 dated 31 August 2018, Thailand has no authorise LSTV operate in IOTC competence area.

En référence à la lettre n° No.0527.2/9348 du 31 août 2018, la Thaïlande n'a pas autorisé de LSTV à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.

• Resolution 18/07

- On measures applicable in case of non fulfilment of reporting obligations in the IOTC
- *Sur les mesures applicables en cas de non respect des obligations de déclarations à la CTOI*

Click here to enter text

EN - "NOTING that incomplete reporting or no data reporting and that, despite the adoption of numerous measures intended to address the matter, lack of compliance with reporting obligations is still a problem for the Scientific Committee and for the Commission"

Actions taken to implement their reporting obligations for all IOTC fisheries (in terms of

FR - « NOTANT que les déclarations incomplètes ou inexistantes existent toujours et que, malgré l'adoption de nombreuses mesures visant à répondre à ce problème, le manque de respect des obligations de déclaration est toujours un problème pour le Comité scientifique et la Commission»

Mesures prises pour mettre en œuvre leurs

Resolutions 15/01 and 15/02), including shark species caught in association with IOTC fisheries, and in particular the steps taken to improve their data collection for direct and incidental catches.

Note: where applicable, please report actions separately for artisanal (coastal), and industrial IOTC fisheries:

obligations de déclaration pour toutes les pêcheries de la CTOI (en rapport avec les résolutions 15/01 et 15/02), y compris sur les espèces de requins capturées en association avec les pêcheries de la CTOI, en particulier les mesures prises pour améliorer la collecte des données pour les captures directes et accidentelles.

Note: si applicable, veuillez rapporter séparément les mesures prises pour les pêcheries CTOI artisanales et industrielles:

EN - Action(s) to improve data collection that facilitate improvements in compliance in terms of IOTC mandatory reporting obligations (e.g. development or improvements in the implementation of logbooks, port-based sampling or related fisheries surveys, national observer scheme, vessel registry, electronic data capture, VMS, or on-board electronic monitoring)

FR - *Mesure(s) pour améliorer la collecte des données pour améliorer la mise en application des obligations de déclaration (par exemple : développement et amélioration de la mise en œuvre du livre de pêche, échantillonnage dans les ports ou enquêtes sur les pêcheries, programme national d'observateur, registre des navires, capture de données électronique, SSN, ou suivi électronique des opérations de pêche à bord).*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Thailand has established the electronic vessel registration (e-license) as to facilitate the registration of vessels from the remote regions of the country and to keep the most updated of the fishing vessel Authorization database. The port-in and port-out (PIPO) of the vessels have been controlled by the PIPO controlling center; the logbook, port-based sampling and inspection of catch, and traceability scheme are the cross checking data sources.

The Overseas fisheries or vessel fishing outside the Thai EEZ, has to be equipped with the required electronic systems for the benefit of MCS and data collecting and reporting that include e-logbook, onboard electronic monitoring system (CCTV) and electronic reporting system (ERS) (to report data and photos). This system work harmoniously with the VMS, observer onboard, transshipment observer and port-based inspection.

La Thaïlande a créé une immatriculation électronique des navires (e-licence) pour faciliter l'immatriculation des navires situés dans les régions éloignées du pays et tenir le plus à jour possible la base de données sur les navires de pêche autorisés. Les entrées et sorties des ports (PIPO) des navires sont contrôlées par le centre de contrôle des PIPO ; les sources de recoupement des données sont les livres de bord, l'échantillonnage et l'inspection au port des prises, et le mécanisme de traçabilité.

Les pêcheries hauturières ou les navires pêchant en dehors de la ZEE thaïlandaise, doivent être équipés de systèmes électroniques permettant le SCS, la collecte et la déclaration de données, à savoir livre de bord électronique, système de suivi électronique embarqué (CCTV) et système de déclaration électronique (ERS) (pour déclarer les données et les photos). Ce système fonctionne en harmonie avec le SSN, les observateurs embarqués, les observateurs des transbordements et l'inspection au port.

EN - Action(s) to improve data processing and reporting systems that facilitate submission of data to the IOTC Secretariat (e.g., development of fisheries databases and data dissemination systems, development of automated routines to process and extract IOTC data submissions, steps to minimise data entry errors)

FR - *Mesure(s) pour améliorer le traitement des données et les systèmes de rapport pour faciliter la soumission des données au Secrétariat de la CTOI (par exemple: Le développement des bases de données de la pêche et de systèmes de diffusion de données, le développement de procédures automatisées pour traiter et extraire les soumissions de données de la CTOI, mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Data verification mechanisms on Thai oversea fisheries has been categorized into two themes. Firstly, collecting information from daily report while the fishing vessel were fishing or transshipment activity outside Thai water transmitted these data via satellite system and secondly, collecting data from landing sites.

Firstly, Data report during their fishing/transshipment activity consist of Fishing information from logbook and e-logbook. The data include information related to fishing trips and fishing operation. The master of fishing vessel shall record every fishing operations in the fishing logbook and send a copy during transshipment at sea or back to Thai port. The master must report the e-fishing logbook to the authority via an application on a daily basis. Data from these logbooks will be used to estimate annual catches, nominal catch by species and effort were analyzed by Excel. Currently, the logbooks and e-logbook system is available only bottom trawl.

Transshipment activities: The overseas fishing vessel must request and report transshipment activity with designated timeframe via ERS.

Daily report from observer onboard: Observer onboard must report daily to DOF via application (Currently in development). The reporting includes information about fishing operations, the amount of fish caught, the amount of fish released and discarded, as well as the details of fishing gears and fishing support equipment.

Secondly Data information from landing site. Port inspector will inspect the documentation and physical checks on board for port in –port out permission, the video recorded by the EM will be inspected by port inspector prior to authorize to unloading. Besides, the Thai authorities will also

carry out the catch landing inspection when porting in for reliability and accuracy of information on landed fish before entering the supply chain. During this process, catch weight is verified with landing declaration documents, such as fishing logbook, fishing gears and Marine Catch Transshipment Document (MCTD) in the case of transshipments. For Fish sampling, DOF has developing the method for fish sampling which will be authorized and used for oversea fishing vessels in 2019.

Les mécanismes de vérification des données des pêcheries hauturières thaïlandaises ont été classés en deux thèmes. Dans un premier temps, la collecte des données des rapports quotidiens lorsque le navire de pêche exerce des activités de pêche ou de transbordement en dehors des eaux thaïlandaises et la déclaration via le système satellite et dans un deuxième temps la collecte des données des sites de débarquement.

Tout d'abord la déclaration des données lors de la pêche/transbordement se compose des données de pêche des carnets de pêche et des carnets de pêche électroniques. Elles concernent les marées et opérations de pêche. Le capitaine du navire de pêche est tenu d'enregistrer toutes les opérations de pêche dans le carnet de pêche et d'envoyer une copie lors du transbordement en mer ou de retour au port thaïlandais. Le capitaine doit communiquer le carnet de pêche électronique à l'autorité via une application tous les jours. Les données de ces carnets de pêche seront utilisées pour estimer les prises annuelles, les prises nominales par espèce et l'effort, analysées par Excel. Actuellement, le système de carnet de pêche et de carnet de pêche électronique n'est disponible que sur les chaluts de fond.

Activités de transbordement : les navires de pêche hauturiers doivent demander l'autorisation et déclarer les activités de transbordement dans les délais impartis via l'ERS.

Rapport quotidien des observateurs à bord : Les observateurs à bord doivent soumettre un rapport quotidien au DOF via une application (en cours de développement). La déclaration inclut des données sur les opérations de pêche, le volume de poissons capturé, le volume de poissons remis à l'eau et rejeté et des détails sur l'engin de pêche et l'équipement de soutien à la pêche.

Données des sites de débarquement : L'inspecteur du port inspectera la documentation et réalisera des contrôles physiques à bord pour les autorisations de PIPO, la vidéo enregistrée par l'EM sera inspectée par l'inspecteur du port avant d'autoriser un déchargement. De plus, les autorités thaïlandaises réaliseront aussi une inspection du débarquement des captures pour vérifier la fiabilité et l'exactitude des données sur le poisson débarqué avant qu'il n'entre dans la chaîne d'approvisionnement. Au cours de ce processus, le poids de la capture est vérifié par rapport aux documents de déclaration de débarquement, comme le carnet de pêche à bord, les engins de pêche et le Document de transbordement de la capture marine (MCTD) en cas de transbordements. Pour l'échantillonnage des poissons, le DOF a développé une méthode pour l'échantillonnage des poissons qui sera autorisé et utilisée pour les navires de pêche hauturiers en 2019.

EN - Action(s) to improve the quality and accuracy of data submitted to the IOTC

FR - Mesure(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat

Secretariat (e.g., steps to improve data validation, improvements in sampling coverage, frame surveys, etc.; coherence of data with alternative fisheries datasets, comparability of data from previous years)

de la CTOI (par exemple : mesures pour améliorer la validation des données, amélioration de la couverture d'échantillonnage, des enquêtes cadre, etc.; cohérence des données avec d'autres jeux de données de pêche, comparabilité des données avec celles des années précédentes)

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Domestic fisheries: There are collecting data from port sampling, checking to logbook and port inspection

Overseas fisheries: There are collecting data from port sampling, ERS, port inspection and video

Thailand has the system namely Thai Flag Catch Certification (TFCC) for traceability.

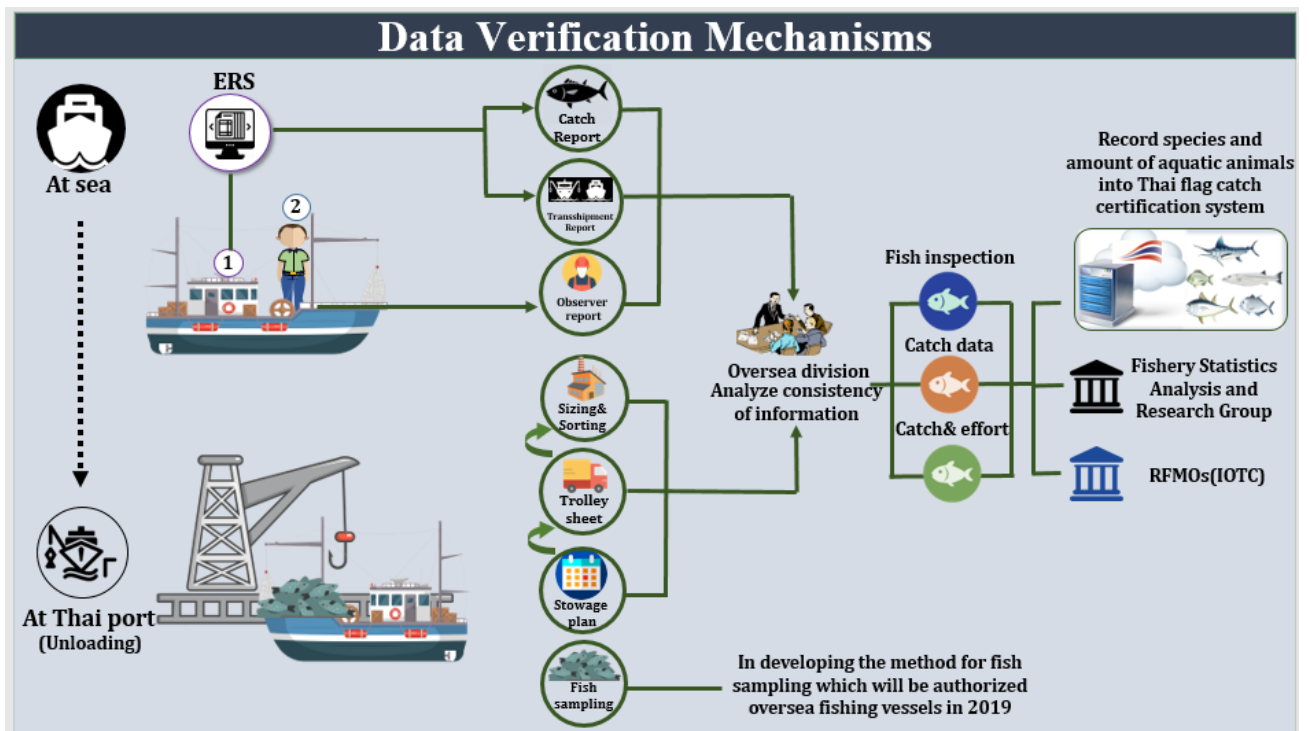
The traceability system for catches of Thai vessels, the process starts from checking the origin of the catch, cross checking species and weight of the catch as recorded in the logbook against the actual ones recorded during landing. Both of logbook data and landing declaration has been consistent analysis and record data information in "Thai-flagged" database system.

Pêches nationales : les données sont collectées à partir de l'échantillonnage au port, la vérification des carnets de pêche et l'inspection au port.

Pêches hauturières : les données sont collectées à partir de l'échantillonnage au port, l'ERS, l'inspection au port et les vidéos.

La Thaïlande a mis en place un système dénommé Certification de la capture du pavillon thaïlandais (TFCC) pour la traçabilité.

Système de traçabilité des captures des navires thaïlandais : le processus démarre par la vérification de l'origine de la capture, la vérification croisée des espèces et poids de la capture enregistrés sur le carnet de pêche par rapport à ceux enregistrés lors du débarquement. Les données des carnets de pêche et de la déclaration de débarquement sont systématiquement analysées et les données sont enregistrées dans le système de base de données « pavillon thaïlandais ».



Additional information / Informations supplémentaires:

Refer to Royal Ordinance on Fisheries (No.2) B.E. 2017, Chapter 7 Control, Surveillance, Traceability, and Inspection.

Se reporter à l'Ordonnance Royale sur les pêches (N°2) B.E. 2017, chapitre 7, contrôle, surveillance, traçabilité et Inspection.

• Resolution 18/08

- Procedures on a fish aggregating devices (FADs) management plan, including a limitation on the number of FADs, more detailed specifications of catch reporting from FAD sets, and the development of improved FAD designs to reduce the incidence of entanglement of non-target species
- *Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant une limitation du nombre de DCP, des spécifications plus détaillées sur la déclaration des données des coups de pêche sur DCP et l'élaboration d'une meilleure conception des DCP pour réduire les maillages des espèces non cibles*

Click here to enter text

EN - From 2015 on, CPCs shall submit to the Commission, 60 days before the Annual Meeting, a report on the progress of the

FR - À partir de 2015, les CPC devront fournir à la Commission, au moins 60 jours avant sa réunion annuelle, un rapport sur l'avancement des plans

management plans of FADs, including reviews of the initially submitted Management Plans, and including reviews of the application of the principles set out in Annex III.

de gestion des DCP, incluant les éventuelles révisions des plans de gestion initialement soumis et de l'application des principes décrits dans l'Annexe III.

Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2018);

Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2018);

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI.*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): 2018/06/28

No/Non

The report is attached to the implementation report / *Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre.*

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires :

As previous informed, there was no any active vessel in 2018. However, In 2017, Thailand has one purse seiner namely CENTURY9 that operate in IOTC competence area which use AFAD, so this Resolution is not applicable.

Comme précédemment mentionné, il n'y a eu aucun navire actif en 2018. En 2017, la Thaïlande avait un senneur, CENTURY 9, opérant dans la zone de compétence de la CTOI qui utilise les DCPA, cette résolution n'est donc pas applicable.

• **Resolution 18/09**

- On a scoping study of socio-economic data and indicators of IOTC fisheries
- *Sur une étude de portée des données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI*

Thailand has been reported the socio-economic data of Thailand to Dr. Megan Bailey from Canada and inform the contact person for scoping study on socio-economic data and indicators of IOTC fisheries to IOTC Secretariat is Mr. Pitichart Chaisena, Economist, Practitioner Level from Fisheries Development Policy Division, Department of Fisheries (Refer to our letter No. 0527.2/13451 dated 28 December 2018).

La Thaïlande a communiqué les données socioéconomiques de la Thaïlande à DR Megan Bailey du Canada et a informé le Secrétariat de la CTOI que la personne de contact pour l'étude de portée des données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI est M. Pitichart

*Chaisena, Économiste, Spécialiste de la Division de la politique de développement des pêches,
Département des pêches (se reporter à notre lettre No. 0527.2/13451 du 28 décembre 2018).*

• **Resolution 18/10**

- On vessel chartering in the IOTC Area of Competence
- *Sur l'affrètement des navires dans la zone de compétence de la CTOI*

Click here to enter text.

EN - The chartering CP shall report to the IOTC Executive Secretary by 28 February each year, and for the previous calendar year, the particulars of charter agreements made and carried out under this Resolution, including information of catches taken and fishing effort deployed by the chartered vessels as well as the level of observer coverage achieved on the chartered vessels, in a manner consistent with IOTC data confidentiality requirements.

FR - *La PC affréteuse fera part au Secrétaire exécutif de la CTOI, le 28 février de chaque année, et ce pour l'année civile précédente, des détails des accords d'affrètement conclus et réalisés aux termes de la présente Résolution, y compris l'information sur les prises effectuées et l'effort de pêche déployé par les navires affrétés ainsi que le niveau de couverture par observateurs atteint à bord des navires affrétés, en conformité avec les exigences en matière de confidentialité des données de la CTOI.*

- Not applicable (Not a chartering CP in 2018);**
Pas applicable (Pas une PC affréteuse en 2018);

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI.*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): 05/02/2019

No/Non

Additional information / *Informations supplémentaires :*

Refer to letter No. 0527.2/989 dated 5 February 2019 that reported in year 2018, Thailand has no fishing vessel and charter vessel to operate in IOTC competence are.

Se reporter à notre lettre n° 0527.2/989 du 5 février 2019 indiquant qu'en 2018, la Thaïlande n'avait pas de navire de pêche ni de navire affrété opérant dans la zone de compétence de la CTOI.

Note: ^a

Indicate that a template report exists for some of the requirements and can be downloaded at <http://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>

Indique que des modèles de rapport existent pour certaines des exigences et sont disponibles à <http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration>



Part B.

EN - Describe the actions taken, under national legislation, to implement conservation and management measures adopted by the Commission in previous Sessions, and which have not been reported previously.

FR - *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

Thailand is under internal process of issueing for additional notification of Department of Fisheries. However, Thailand has the legislation to control the vessel that operated in IOTC competence area as following:

1. Royal Ordinance on Fisheries (No.2) B.E. 2017
2. Notification of the Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018)
3. Notification of the Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Carrier Vessels that Transshipping Aquatic Animals in the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018).

For implementation of conservation and management measure of sea turtle, Thailand is under process of consideration to preparing the draft guideline for accidental catch of marine turtle while fishing, including classification and requirements for managing and releasing marine turtles based on the FAO Guidelines to Reduce Sea Turtle Mortality in Fishing Operations.

La Thaïlande suit un processus interne de publication de notifications additionnelles du Département des pêches. Néanmoins, la Thaïlande dispose de la législation suivante pour contrôler les navires opérant dans la zone de compétence de la CTOI :

1. Ordonnance Royale des pêches (n°2) B.E. 2017
2. *Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018).*
3. *Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires transporteurs sous pavillon thaïlandais transbordant des spécimens aquatiques dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018).*

Pour la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion des tortues marines, la Thaïlande envisage d'élaborer un projet de directives pour la prise accidentelle de tortues



marines lors de la pêche, y compris une classification et des dispositions visant à la manipulation et à la remise à l'eau des tortues marines basées sur les Directives de la FAO visant à réduire la mortalité des tortues marines dans les opérations de pêche.

Part C.

EN - Data and information reporting requirements for CPCs to be included in this report (please refer to the section "Implementation Report due by 10 April 2019" of the Guide on data and information reporting requirements for Members and Cooperating Non-contracting Parties, available for download at <http://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>).

FR - *Données et informations requises par la CTOI des CPCs devant être inclus dans le rapport d'implémentation (Consulter la section « Rapport de mise en œuvre avant le 10 avril 2019 » du Guide des données et informations requises par la CTOI des membres et parties coopérantes non contractantes, disponible au lien suivant <http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration>).*

• Resolution 01/06

- Concerning the IOTC bigeye tuna statistical document programme
- *Concernant le programme CTOI d'un document statistique pour le thon obèse*

EN - CPCs which export bigeye tuna shall examine export data upon receiving the import data from the Secretary, and report the results to the Commission annually *(A template report exists)*.

FR - *Les CPC qui exportent du thon obèse doivent examiner les données d'exportation une fois les données d'importation transmises par le Secrétaire et faire rapport annuellement sur les résultats de cet examen. (Un modèle de rapport existe).*

Nil report, specify the reason / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No large scale longline vessels on the IOTC Record of Authorised Vessels (RAV)**
Aucun grand navire palangrier sur le Registre de la CTOI
- Do not export frozen big eye tuna**
N'exporte pas de thons obèses congelés

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:

Yes/Oui Date of reporting / Date de soumission du rapport
(DDMM/AAAA): 11/03/2019

No/Non



The report is attached to this implementation report / Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

Refer to letter No. 0527.2/1996 dated 11 March 2019, reported by email on 13 March 2019.

Se reporter à la lettre No. 0527.2/1996 du 11 mars 2019, transmise par email le 13 mars 2019.

• **Resolution 10/10**

- Concerning market related measures
- *Concernant des mesures relatives aux marchés*

EN - For CPCs that import tuna and tuna-like fish products, or in whose ports those products are landed or transhipped, should report a range of information (e.g. information on vessels / owners, product data (species, weight), point of export) annually.

(A template report exists)

FR - Les CPC qui importent des produits du thon et des espèces apparentées, en provenance de la zone de compétence de la CTOI, ou dans les ports desquelles ces produits sont débarqués ou transbordés, devraient déclarer annuellement une série d'informations (ex. : informations sur les navires et leurs propriétaires, poids et espèces des captures, point d'exportation...).

(Un modèle de rapport existe)

Nil report, specify the reason(s) / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No landing from foreign vessels in national ports**
Aucun débarquement de navires étrangers dans les ports nationaux
- No transhipment by foreign vessels in national ports**
Aucun transbordement de navires étrangers dans les ports nationaux
- Do not import tuna and tuna-like fish products**
N'importe pas de thons et des produits du thon et des espèces apparentées

The report on import, landing or transhipment of tuna and tuna-like fish products landed or transhipped in port in 2018 have already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de thons et des espèces apparentées débarquées ou transbordées dans les ports en 2018 a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui **Date of reporting / Date de soumission du rapport**
(DDMM/AAAA): 2019/03/11

No/Non



The report on import, landing or transshipment of tuna and tuna-like fish products landed or transhipped in port in 2018 is attached to the implementation report / *Le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de thons et des espèces apparentées débarquées ou transbordées dans les ports en 2018 est attaché à ce rapport d'implémentation:*

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

Refer to letter No. 0527.2/1996 dated 11 March 2019, reported by email on 13 March 2019.

Se reporter à la lettre No. 0527.2/1996 du 11 mars 2019, transmise par email le 13 mars 2019.

• Resolution 1102

- Prohibition of fishing on data buoys
- *Sur l'interdiction de la pêche sur les bouées océanographiques*

EN - CPCs are to notify the IOTC Secretariat of all reports of observations of damaged data buoys

FR - *Les CPC notifient le Secrétariat de la CTOI de toute observation d'une bouée océanographique endommagée ou inopérante*

Nil Report / Rapport NUL

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The report is attached to the implementation report / *Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:*

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

As previous informed, there was no any active vessel in 2018. However, in 2017 fishing area of CENTURY 9 is not found the data buoy.

Comme indiqué précédemment, aucun navire n'était actif en 2018. En 2017, le CENTURY 9 n'a rencontré aucune bouée océanographique.

• Resolution 1104

- On a Regional observer scheme
- *Sur un Programme Régional d'Observateurs*



EN - CPCs shall provide to the Executive Secretary and the Scientific Committee annually a report of the number of vessels monitored and the coverage achieved by gear type in accordance with the provisions of this Resolution

FR - Les CPC fourniront annuellement au Secrétaire exécutif et au Comité scientifique un rapport sur le nombre de navires suivis et sur la couverture pour chaque type d'engin, conformément aux dispositions de cette résolution

Type of gear <i>Type d'engin de pêche</i>	No of vessels monitored in 2017 <i>Nb de navires suivis en 2017</i>	Coverage in 2017 (%) <i>Couverture en 2017 (%)</i>
Purse seine / <i>Senne tournante</i>	0	0%
Longline / <i>Palangre</i>	0	0%
Gillnet / <i>Filet maillant</i>	0	0%
Bait Boat / <i>Canne</i>	0	0%
Hand line / <i>Ligne a main</i>	0	0%
Insert other gear type / <i>Ajouter un engin de pêche</i> Click here to enter text.	0	0%
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

There is no active Thai fishing vessel operated in IOTC competence area since February 2017, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

Aucun navire sous pavillon thaïlandais n'opère dans la zone de compétence de la CTOI depuis février 2017. Cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

• **Resolution 12/04**

- On marine turtles
- *Concernant les tortues marines*

EN - CPCs shall report to the Commission, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, their progress of implementation of the FAO Guidelines and this Resolution.

FR - Les CPC feront rapport à la Commission, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, sur l'avancement de l'application des Directives FAO et de la présente résolution.



There is no active Thai fishing vessel operated in IOTC competence area since February 2017, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

See the Notification of Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018) and the reporting of progress of implementation of the FAO Guidelines as attached files.

Aucun navire sous pavillon thaïlandais n'opère dans la zone de compétence de la CTOI depuis février 2017. Cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

Se reporter à la *Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018) et le rapport sur les avancées dans l'application des Directives de la FAO en tant que fichiers joints.*

• Resolution 12 /06

- On Reducing the Incidental Bycatch of Seabirds in Longline Fisheries
- *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*

EN - CPCs shall provide to the Commission, as part of their annual reports, information on how they are implementing this measure and all available information on interactions with seabirds, including bycatch by fishing vessels carrying their flag or authorised to fish by them. This is to include details of species where available to enable the Scientific Committee to annually estimate seabird mortality in all fisheries within the IOTC Area of Competence.

FR - *Les CPC fourniront à la Commission, dans le cadre de leurs déclarations annuelles, des informations sur la façon dont elles appliquent cette mesure et toutes les informations disponibles sur les interactions avec les oiseaux de mer, y compris les captures accidentelles par les navires de pêche battant leur pavillon ou autorisés par elles à pêcher. Ces informations devront inclure le détail des espèces lorsqu'il est disponible, afin de permettre au Comité scientifique d'estimer annuellement la mortalité des oiseaux de mer dans toutes les pêcheries de la zone de compétence de la CTOI.*

There is no active Thai fishing vessel operated in IOTC competence area since February 2017, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

Latest report: Refer to letter No. 0527.2/6674 dated 22 June 2018, No seabirds were captured while operating in IOTC competence area and Thailand has the Notification of Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018).



Aucun navire sous pavillon thaïlandais n'opère dans la zone de compétence de la CTOI depuis février 2017. Cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

Déclaration la plus récente : lettre n° 0527.2/6674 du 22 juin 2018, aucun oiseau de mer capturé lors des opérations dans la zone de compétence de la CTOI et la Thaïlande dispose de la Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018).

• Resolution 13/04

- On the conservation of cetaceans
- Conservation des cétacés

EN - CPCs shall report, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, any instances in which cetaceans have been encircled by the purse seine nets of their flagged vessels.

FR - Les CPC signaleront, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, tous les cas d'encerclement d'un cétacé par la senne coulissante d'un des senneurs battant leur pavillon.

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2018);
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2018);**
- No encirclement reported by flag vessels in 2018,
Aucun encerclement rapporté par les navires nationaux en 2018**
- Encirclement reported by flag vessels in 2018 (Complete the table below):
Encerclement(s) rapporté(s) par les navires nationaux en 2018 (Compléter la table ci-dessous):**

Name of the species / <i>Nom de l'espèce</i>	Number of instances of encirclement / <i>Nombre de cas d'encerclement</i>
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.



Additional information / Informations supplémentaires:

There is no active Thai fishing vessel operated in IOTC competence area since February 2017, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

Latest report: Refer to our letter No. 0527.2/6674 dated 22 June 2018, No cetaceans were captured while operating in IOTC competence area and Thailand has the Notification of Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018).

Aucun navire sous pavillon thaïlandais n'opère dans la zone de compétence de la CTOI depuis février 2017. Cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

Déclaration la plus récente : lettre n° 0527.2/6674 du 22 juin 2018, aucun cétacé capturé lors des opérations dans la zone de compétence de la CTOI et la Thaïlande dispose de la Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018).

• **Resolution 13/05**

- On the conservation of whale sharks (*Rhincodon typus*)
- *Sur la conservation des requins-baleines (Rhincodon typus)*

EN - CPCs shall report, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, any instances in which whale sharks have been encircled by the purse seine nets of their flagged vessels.

FR - *Les CPC signaleront, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, tous les cas d'encerclement d'un requin-baleine par la senne coulissante d'un senneurs battant leur pavillon.*

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2018);
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2018);**
- No encirclement reported by flag vessels in 2018,
Aucun encerclement rapporté par les navires nationaux en 2018**
- Encirclement reported by flag vessels in 2018 (Complete the table below):
Encerclement(s) rapporté(s) par les navires nationaux en 2018 (Compléter la table ci-dessous):**

	Number of instances of encirclement
--	-------------------------------------



	Nombre de cas d'encerclement
Whale sharks (<i>Rhincodon typus</i>) Requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>)	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

There is no active Thai fishing vessel operated in IOTC competence area since February 2017, so this Resolution is not applicable to Thailand (N/A).

Latest report: Refer to our letter No. 0527.2/6674 dated 22 June 2018, No whale sharks (*Rhincodon typus*) were captured while operating in IOTC competence area and Thailand has the Notification of Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018).

Aucun navire sous pavillon thaïlandais n'opère dans la zone de compétence de la CTOI depuis février 2017. Cette résolution n'est donc pas applicable à la Thaïlande (N/A).

Déclaration la plus récente : lettre n° 0527.2/6674 du 22 juin 2018, aucun requin-baleine capturé lors des opérations dans la zone de compétence de la CTOI et la Thaïlande dispose de la Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018).

• Resolution 1405

- Concerning A Record Of Licensed Foreign Vessels Fishing For IOTC Species In The IOTC Area Of Competence And Access Agreement Information
- *Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès*

EN - For Government to Government access agreement in existence prior to the entry into force of this resolution, where coastal CPCs allow foreign-flagged vessels to fish in waters in their EEZ in the IOTC Area for species managed by IOTC through a CPC-to-CPC agreement, CPCs involved in the referred agreement:

- Shall submit copy of the access agreement,
- Shall submit information concerning these agreements (paragraphs 3a, b, c, d, e, f, g),

FR - *Dans le cas où des CPC côtières autorisent des navires battant pavillon étranger à pêcher des espèces sous mandat de la CTOI dans les eaux de leur ZEE dans la zone CTOI, dans le cadre d'un accord entre gouvernements, les CPC concernées par l'accord en question devront, de façon conjointe, fournir au Secrétaire exécutif de la CTOI :*

- *une copie de l'accord écrit.*
- *des informations concernant ledit accord, (paragraphes 3a, b, c, d, e, f, g) :*



Refer to letter No. 0527.2886 dated 1 February 2019, Thailand never issues such license to foreign flag vessel.

National Law: the Right Governing to fish in Thai water 1939, Section 5(1), No license for fishing shall be issued to any alien and Section 7(1), Unless agreements have been made otherwise with foreign countries, vessels having foreign nationality or belonging to aliens or juristic persons having foreign nationality may not be used for fishing in Thai fishery areas.

Se reporter à la lettre n°0527.2 du 1^{er} février 2019, la Thaïlande n'a jamais délivré de licence de pêche à des navires sous pavillon étranger.

Loi nationale : la Loi régissant la pêche dans les eaux thaïlandaises de 1939, Section 5(1) aucune licence de pêche ne sera délivrée à des étrangers et Section 7(1) sous réserve d'accords conclus avec des pays étrangers, les navires ayant la nationalité étrangère ou appartenant à des étrangers ou des personnes juridiques étrangères ne pourront pas être utilisés pour pêcher dans les zones de pêche thaïlandaises.

• Resolution 15/04

- Concerning the IOTC record of vessels authorised to operate in the IOTC Area of Competence
- *Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.*

EN - CPCs shall review their own internal actions and measures taken pursuant to paragraph 7, including punitive actions and sanctions and, in a manner consistent with domestic law as regards disclosure, report the results of the review to the Commission annually. In consideration of the results of such review, the Commission shall, if appropriate, request the flag CPCs of AFVs on the IOTC Record to take further action to enhance compliance by those vessels with IOTC Conservation and Management Measures.

FR - *Les CPC devront examiner leurs propres actions et mesures internes prises en vertu du paragraphe 7, y compris les mesures punitives et les sanctions, et conformément à la législation nationale relative à la diffusion, présenter chaque année les résultats de cet examen à la Commission. Après considération des résultats de cet examen, la Commission devra, le cas échéant, demander aux CPC du pavillon des AFV figurant sur le registre de la CTOI de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer l'application, par ces bateaux, des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.*

The flag CPCs of the vessels on the record shall / *Les CPC du pavillon des bateaux figurant sur le registre devront :*

EN - take measures to ensure that their AFVs

FR - *prendre les mesures nécessaires visant à*



comply with all the relevant IOTC Conservation and Management Measures

s'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI

Describe the measures / Décrire les mesures:

To be the Conservation and Management Measures of IOTC, Thailand has 6 measures for monitoring and control the vessels as follows: 1) Inspection of vessel and gear before authorization (Vessel Inspection Checklist) 2) Port - Out and Port - In Controlling Center 3) 24 hours operation for monitoring vessels (MCS: Vessel Monitoring System; VMS, Electronic Monitoring System; EMS and Electronic Reporting System; ERS) 4) Human Observer: Onboard observer coverage and Transshipment observer coverage 5) Port Sampling Programmes and 6) e - PSM to monitoring vessel landing in other port states

Afin de respecter les mesures de conservation et de gestion de la CTOI, la Thaïlande a mis en place 6 mesures pour le suivi et le contrôle des navires : 1) inspection des navires et engins avant l'autorisation (liste de contrôle des navires) ; 2) centre de contrôle des PIPO ; 3) suivi 24h/24 des navires (SCS : SSN, EMS et ERS) 4) observateurs humains : couverture à bord par les observateurs et couverture par les observateurs des transbordements ; 5) programmes d'échantillonnage au port et 6) e-PSM pour suivre les débarquements des navires dans d'autres états du port.

EN - take measures to ensure that their AFVs on the IOTC Record keep on board valid certificates of vessel registration and valid authorisation to fish and/or tranship

FR - *prendre les mesures nécessaires visant à s'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder.*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Check the documents, including certificates of vessel registration and valid authorisation to fish and/or transship 2 times before the vessel Port - In and Port - Out.

Nowaday, Thailand has the system namely Fishing Info II (FI2) that can check the license and period of fishing vessel authorisation.

Contrôle des documents, y compris des certificats de l'immatriculation du navire et de l'autorisation en cours de validité de pêche et/ou de transbordement avant la PIPO du navire.

La Thaïlande a mis en place un système, Fishing Info II (FI2) permettant de vérifier la licence et la période d'autorisation du navire de pêche.

EN - ensure that their AFVs on the IOTC Record have no history of IUU fishing activities or that, if those vessels have such a

FR - *garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou, si ces bateaux ont de tels*

history, the new owners have provided sufficient evidence demonstrating that the previous owners and operators have no legal, beneficial or financial interest in, or control over those vessels; the parties of the IUU incident have officially resolved the matter and sanctions have been completed; or that having taken into account all relevant facts, their AFVs are not engaged in or associated with IUU fishing

antécédents, que les nouveaux armateurs ont fourni suffisamment de pièces justificatives démontrant que les armateurs et opérateurs précédents n'ont plus d'intérêts juridiques, bénéficiaires ou financiers dans ces navires, ni n'exercent de contrôle sur ceux-ci, que les parties concernées par l'incident INN ont officiellement réglé la question et que des sanctions ont été appliquées ou, après avoir pris tous les éléments pertinents en considération, que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche INN

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Fishing vessels are all checked that they have no history of IUU fishing activities before authorized them to fish.

Before allowing fishing outside the waters, we have check the IUU fishing vessel history of vessel that became to apply for a license. (Refer to Ministerial Regulation Permission and Authorizations for Fishing Outside of Thai Waters B.E. 2562 (2019), Clause 6 The vessel must not be on the list of IUU vessel as the Administration Committee or the Minister announced in accordance Section 113 (4) or Section 116).

Il est vérifié que tous les navires de pêche n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN avant d'être autorisés à pêcher.

Avant d'autoriser la pêche en dehors de nos eaux, nous avons vérifié que tous les navires de pêche demandant une licence n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN (se reporter à la Réglementation ministérielle sur les autorisations de pêche en dehors des eaux thaïlandaises B.E. 2562 (2019), clause 6 : Le navire ne doit pas figurer sur la liste INN comme l'a annoncé le Comité d'Administration ou le Ministère conformément à la Section 113(4) ou la Section 116).

EN - ensure, to the extent possible under domestic law, that the owners and operators of their AFVs on the IOTC Record are not engaged in or associated with tuna fishing activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area of competence

FR - s'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI .

Describe the measures/ Décrire les mesures:



To extent possible the owners and operator are all checked that there are no evidence of engaging in or associating with tuna activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area. Risk assessment is use to identify the behaviour of vessels and the engaging of relevent owner and operator.

There is a system for requesting the permission to transship by the officer will check and allow for transship with the vessel in the list of IOTC Record of Authorised Vessel only.

Dans la mesure du possible, il est vérifié que les propriétaires et les opérateurs ne participent pas ni ne sont associés à des activités thonières réalisées dans la zone de la CTOI par des navires ne figurant pas sur le Registre d la CTOI. Une évaluation des risques est utilisée pour identifier le comportement des navires et la participation des propriétaires et opérateurs concernés.

Un système est mis en place pour demander l'autorisation de transborder et le fonctionnaire vérifiera et autorisera le transbordement uniquement si le navire est inclus dans le registre CTOi des navires autorisés.

EN - take measures to ensure, to the extent possible under domestic law, that the owners of the AFVs on the IOTC Record are citizens or legal entities within the flag CPCs so that any control or punitive actions can be effectively taken against them

FR - *prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

According to the Royal Ordinance on Fisheries B.E. 2015, Section 49 In the case where the holder of a license for fishing outside Thai waters engages in a fishing operation in an area under the jurisdiction of a coastal state or in an area under the control and responsibility of an international organisation, apart from having to comply with this Royal Ordinance, the licensee shall have to comply with the laws, rules and standards of conservation and fisheries management of any such coastal state or international organisation. Any person violating section 49 shall be subject to a fine of between two million baht and ten million baht, or to a fine of five times the value of the aquatic animals obtained from the fishing operation. In whichever case, the higher fine shall apply.

- Any offender pursuant to paragraph one using a vessel of a size from sixty gross tonnage up to less than one hundred and fifty gross tonnage shall be subject to a fine of between ten million baht and twenty million baht, or to a fine of five times the value of the aquatic animals obtained from the fishing operation. In whichever case, the higher fine shall apply.

- Any offender pursuant to paragraph one using a vessel of a size from one hundred and fifty gross tonnage onwards shall be subject to a fine of between twenty million baht and thirty million baht, or

to a fine of five times the value of the aquatic animals obtained from the fishing operation. In whichever case, the higher fine shall apply.

Conformément l'Ordonnance royale sur les pêches B.E. 2015, Section 49 si le titulaire d'une licence de pêche en dehors des eaux thaïlandaises participe à une opération de pêche dans une zone sous la juridiction d'un état côtier ou dans une zone sous le contrôle et le mandat d'une organisation internationale, en plus de l'obligation de se conformer à l'Ordonnance royale, le titulaire devra respecter aux lois, réglementations et normes de conservation et de gestion des pêches de cet état côtier ou organisation internationale. En cas d'infraction à la section 49, une amende sera imposée à hauteur de deux millions de bahts ou dix millions de bahts ou à une amende cinq fois supérieure à la valeur des spécimens aquatiques obtenus de l'opération de pêche, et dans tous les cas l'amende la plus élevée sera imposée.

- Tout contrevenant en vertu du paragraphe un, utilisant un navire allant de 60 TB jusqu'à moins de 150 TB sera soumis à une amende s'élevant à entre dix millions de bahts et vingt millions de bahts ou à une amende cinq fois supérieure à la valeur des spécimens aquatiques obtenus de l'opération de pêche, et dans tous les cas l'amende la plus élevée sera imposée.

- Tout contrevenant en vertu du paragraphe un, utilisant un navire allant de 150 TB et au-delà sera soumis à une amende s'élevant à entre vingt millions de bahts et trente millions de bahts ou à une amende cinq fois supérieure à la valeur des spécimens aquatiques obtenus de l'opération de pêche, et dans tous les cas l'amende la plus élevée sera imposée.

• Resolution 17/07

- On the prohibition to use large-scale driftnets in the IOTC area
- *Sur l'interdiction l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI*

EN - CPCs shall include in their Annual Report a summary of monitoring, control, and surveillance actions related to large-scale driftnet fishing in the IOTC area of competence

FR - *Les CPC incluront dans leur rapport annuel un résumé des actions de suivi, contrôle et surveillance relatives aux grands filets maillants dérivants dans la zone de compétence de la CTOI.*

Thailand has the Notification of Department of Fisheries, Rules and Regulations of Thai Fishing Vessels Operating in Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) Competence Area B.E. 2561 (2018), Clause 18 Large - scale driftnets, deep water gillnets or the combination of gillnets or other nets of more than 2.5 kilometers in length are prohibited.

La Thaïlande dispose de la Notification du Département des pêches, sur les règles et réglementations des navires de pêche sous pavillon thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) B.E 2561 (2018), clause 18 : les grands filets dérivants, les filets maillants en eaux profondes ou la combinaison de ces filets maillants ou d'autres filets de plus de 2,5 km de long sont interdits.